

Extrait du Site de l'Association Adéquations

<http://www.adequations.org>

Ni violées ni persécutées. Des milliers de marcheurs pour les femmes victimes de viol au Congo

- Actualités - Articles d'actualité -
Date de mise en ligne : vendredi 1er juillet 2011

Description :

Jeudi 30 juin, date anniversaire de l'Indépendance de la République Démocratique du Congo, des milliers de participants ont rendez-vous à Paris sur le Parvis des Droits de l'Homme à 10 H 00 pour le coup d'envoi d'une marche de 14 jours jusqu'à Bruxelles.

Site de l'Association Adéquations

Sommaire

- [Ni violées ni persécutées. Des milliers de marcheurs pour les femmes victimes de viol au Congo](#)
- [RDC : des viols en 2010 pourraient constituer des crimes contre l'humanité](#)
- [RDC : une équipe de l'ONU confirme des viols de masse dans des villages du Sud Kivu](#)
- [RD Congo : l'ONU va enquêter sur des viols présumés dans l'Est du pays](#)
- [Le Conseil des droits de l'homme débat de la protection des femmes lors des conflits](#)
- [RDC : l'ONU salue la publication d'une étude sur les violences sexuelles](#)
- [Violences sexuelles dans les conflits : mieux vaut prévenir que guérir, selon l'ONU](#)
- [RDC : l'ONU appelle les autorités à lancer une enquête sur des récents viols de masse](#)
- [RDC : un haut responsable de l'ONU sur les lieux des viols de masse](#)
- [RDC : le Conseil de sécurité appelle à cesser toutes les formes de violence sexuelle](#)
- [RDC : la MONUC forme l'armée congolaise pour lutter contre les exactions](#)
- [RDC : Plus de 8.000 femmes violées en 2009 par des combattants dans l'Est](#)
- [RDC : Les massacres se poursuivent, selon un expert de l'ONU](#)
- [Communiqué de l'ONU, 15 octobre 2009](#)
- [Le Secrétaire général de l'ONU juge essentiel de renforcer l'autonomisation des femmes après un \(...\)](#)
- [La RDC s'engage à punir les auteurs de violences sexuelles](#)
- [Tchad, Soudan et RDC : le secrétaire général de l'ONU veut une enquête sur les violences sexuelles](#)
- [Le secrétaire général de l'ONU juge alarmant le recours à la violence sexuelle lors de conflits \(...\)](#)
- [RDC : Des milliers de Congolais fuient un renouveau des combats au Sud-Kivu](#)
- [La MONUC renforce les mesures préventives contre l'exploitation et les abus sexuels \(EAS\)](#)
- [Le fonds humanitaire de l'ONU accorde 7 millions de dollars d'aide pour la RDC](#)
- [RDC : La MONUC condamne fermement les viols et violences contre les femmes dans la prison de \(...\)](#)
- [RDC : De nouveaux enfants devraient être libérés par les milices](#)
- [RDC : le chef de la MONUC dénonce les violences sexuelles contre les femmes](#)
- ["Ni putes, ni soumises" lance un manifeste et un appel "Ni violées, ni brûlées"](#)
- ["Aucun crime n'est plus terrible" : le Secrétaire général de l'ONU condamne les violences contre les femmes en \(...\)](#)
- [Lancement d'une tournée aux Etats Unis contre les viols des femmes en RDC](#)
- [RDC : les violences continuent](#)
- [Une autre problématique cruciale en RDC : les enfants soldats](#)

[Sommaire] Ni violées ni persécutées, Des milliers de marcheurs pour les femmes victimes de viol au Congo

Jeudi 30 juin, date anniversaire de l'Indépendance de la République Démocratique du Congo, des milliers de participants ont rendez-vous à Paris sur le Parvis des Droits de l'Homme à 10 H 00 pour le coup d'envoi d'une marche de 14 jours jusqu'à Bruxelles.

Organisée par l'AJES (association des journalistes de l'espace de Schengen, regroupant la diaspora congolaise), et le Mouvement Ni Putes Ni Soumises, cette mobilisation monstre doit attirer l'attention sur les viols répétés et les mutilations qui se déroulent depuis 14 années en République Démocratique du Congo. Les marcheurs et les marcheuses rendront hommage, sur plus de 300 kilomètres parcourus à pieds, aux 400 000 femmes victimes de viols, et bien souvent de mutilations. « Le viol et la mutilation sont des armes d'une guerre face à laquelle la communauté internationale doit enfin se mobiliser ; chaque jour, 1152 femmes sont violées, cette marche doit

Ni violées ni persécutées. Des milliers de marcheurs pour les femmes victimes de viol au Congo

enfin générer l'espoir d'une amélioration de la situation », déclare Marie Inyongo, présidente de l'AJES.

L'objectif de la marche est de déposer une plainte au Tribunal de Grande Instance de Bruxelles (qui se fait le relais de la Cour Pénale Internationale), et de demander la création d'un Tribunal Pénal International mandaté par l'ONU, pour la République Démocratique du Congo, à l'image des TPI existant au Rwanda ou en ex-Yougoslavie. « *Seule une justice internationale peut endiguer ce massacre, nous ne pouvons plus regarder à côté quand 48 femmes sont violées par heure* » reprend Marie Inyongo.

Les marcheurs feront 12 étapes entre Paris et Bruxelles, et seront reçus dans des municipalités telles que Goussainville, Compiègne, ou Valenciennes. « *Les acteurs locaux s'impliquent, ils savent qu'un événement de cette ampleur peut sensibiliser* », déclare Solène Chalvon, Responsable du Pôle International du Mouvement Ni Putes Ni Soumises. Une initiative qui mobilise également de nombreux élus et députés européens, qui accueilleront la délégation, le Sénat Belge, et l'Ambassade de France à Bruxelles qui soutiendra l'arrivée après 14 longues journées de marche.

« *Il fallait marcher longtemps, ne serait-ce que pour symboliser la longueur de cet état de guerre, la pénibilité de la vie des survivantes, l'horreur de leur quotidien, elles qui sont mutilées, ostracisées, endeuillées, contraintes au mieux à l'exode et au pire à la torture et la mort* », rajoute Marie-Anne Soubre M Barki, porte-parole du Mouvement Ni Putes Ni Soumises. « *Je donne rendez-vous à tous ceux qui veulent que l'on porte enfin secours à ces femmes le Jeudi 30 juin à 10 H 00 à Paris, et sur toutes les étapes de la marche* ».

Départ : Jeudi 30 juin, Parvis des Droits de l'Homme/ Paris

Arrivée : Mercredi 13 juillet, Grand Place, Bruxelles

Liste des étapes et renseignements complémentaires [ici](#)

Service presse : 01 53 46 63 00 / 06 76 49 63 56 ; [\[Email\]](#)

Situation des femmes en RDC et problématique de la violence sexuelle dans les conflits armés

Adéquations suit ici les actualités relatives aux violences commises envers les femmes en République démocratique du Congo, et les mobilisations nationales et internationales qui s'élèvent contre cette situation. D'autres actualités concernent la problématique femmes et conflits armés, de manière plus générale. Les données de fond, quant à elles, figurent dans notre rubrique "Femmes et conflits armés".

[\[Sommaire\]](#) RDC : des viols en 2010 pourraient constituer des crimes contre l'humanité

Communiqué de l'ONU, 8 juillet 2011

Les viols de masse commis l'an dernier dans le territoire de Walikale, au Nord-Kivu, en République démocratique du Congo (RDC), pourraient constituer des crimes contre l'humanité, selon un rapport du Bureau conjoint des Nations Unies aux droits de l'homme (BCNUDH).

Ni violées ni persécutées. Des milliers de marcheurs pour les femmes victimes de viol au Congo

Plus de 387 personnes ont été violées par une coalition de groupes armés dans 13 villages sur l'axe Kibua-Mpofi, entre le 30 juillet et le 2 août. 116 personnes ont également été enlevées et 965 maisons et magasins pillés. Sur les 387 victimes de viols, il y avait 200 femmes, 23 hommes, 55 filles et 9 garçons.

« *Du fait que ces attaques ont été planifiées à l'avance et menées de manière systématique et ciblée, elles pourraient constituer des crimes contre l'humanité et des crimes de guerre,* » ont indiqué les enquêteurs dans le rapport.

La Haut commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, Navi Pillay, a regretté le manque de progrès dans les enquêtes judiciaires contre les auteurs de crimes.

« *Depuis les attaques de Walikale, il y a eu plusieurs autres cas de viols et autres types de violences sexuelles qui ont été systématiquement utilisés comme armes de guerre et représailles par des groupes armés,* » a-t-elle noté.

« *Le gouvernement doit poursuivre ses efforts pour traduire les auteurs de ces actes ignobles devant la justice et veiller à ce que les victimes et les témoins soient protégés, étant donné le risque élevé de représailles* ».

Selon les témoignages et informations recueillis auprès de diverses sources, le mobile de ces attaques était de punir et d'asservir la population locale, accusée par les assaillants de collaboration avec les forces gouvernementales.

D'après le rapport, le nombre réel de victimes pourrait être beaucoup plus élevé, plusieurs d'entre elles ayant préféré garder silence en raison de l'insécurité qui prévaut dans la région et de peur d'être stigmatisées et abandonnées par leurs familles.

L'Auditorat militaire près la Cour militaire opérationnelle du Nord-Kivu a ouvert une enquête judiciaire sur ces violations des droits de l'homme et a réalisé plus de 150 entretiens avec des victimes et des témoins. Cette enquête a été plus tard suspendue en raison de préoccupations concernant la protection des victimes et a abouti à une seule mise en accusation. Certaines personnes ayant coopéré avec les autorités judiciaires militaires au cours des enquêtes ont été victimes de représailles.

La plupart des victimes « *semblaient profondément traumatisées des mois après les événements* », indique le rapport. « *Elles n'auraient toujours pas reçu l'assistance médicale nécessaire* ».

Selon le Représentant spécial du Secrétaire général de l'ONU pour la RDC, Roger Meece, « *la colère et la frustration de la population, notamment celle des victimes de crimes horribles qui continuent à vivre dans ces zones dans une situation de grande insécurité, doivent être considérées comme un appel à l'action.* »

Le rapport souligne que la faiblesse de l'autorité de l'Etat congolais dans le territoire de Walikale a été l'une des causes du contrôle des activités minières par les groupes qui ont développé le commerce d'armes dans la région, créant ainsi une insécurité manifeste pour les populations civiles. Au cours de l'enquête, des sources fiables ont donné des preuves de la complicité de certains officiers des forces armées congolaises (FARDC) avec ces groupes armés dans le trafic de minerais.

Le rapport met aussi en lumière les difficultés rencontrées par l'équipe de la Mission de l'ONU pour la stabilisation en RDC (MONUSCO) basée à Kibua dans l'accomplissement de son mandat de protection des civils. Depuis que ces violations ont été commises, la MONUSCO a augmenté le nombre de ses bases opérationnelles dans les zones touchées et a, de manière significative, amélioré sa logistique et son interaction avec la population civile.

« Le gouvernement congolais a la responsabilité première de protéger sa propre population ; toutefois, j'ai aussi l'obligation de faire appel à la communauté internationale pour reconnaître l'insécurité qui prévaut dans la région et mieux équiper la MONUSCO pour lui permettre de s'acquitter efficacement de son mandat de protection », a déclaré Mme Pillay.

[\[Sommaire\]](#) RDC : une équipe de l'ONU confirme des viols de masse dans des villages du Sud Kivu

Communiqué de l'ONU, 1er juillet 2011

Une équipe d'évaluation conjointe des Nations Unies a confirmé que des soldats gouvernementaux en République démocratique du Congo (RDC) ont commis le mois dernier des viols de masse et des actes de pillage dans des villages isolés de l'Est du pays.

Les habitants de Nyakiele, dans la province du Sud-Kivu, ont raconté à des employés de l'ONU que des troupes servant au sein des forces armées congolaises (FARDC) ont violé au moins 121 femmes et soumis les villageois à des traitements cruels et dégradants lors des attaques, qui ont eu lieu autour du 11 juin.

Les militaires, qui ont attaqué au moins un autre village dans cette zone couverte d'une épaisse forêt, ont également volé l'équivalent de 90.000 dollars en liquide et en or, ainsi que 157 chèvres, et forcé des villageois à transporter ce butin.

Une équipe d'évaluation, comprenant des responsables humanitaires et des droits de l'homme des Nations Unies, ainsi que des représentants des autorités provinciales et un employé d'une organisation non gouvernementale, s'est rendue à Nyakiele après des informations signalant des attaques.

Un porte-parole du Haut commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH), Rupert Colville, a déclaré vendredi à des journalistes à Genève que des enquêtes plus en profondeur auront lieu pour vérifier davantage les détails de ce qui s'est passé et identifier les auteurs. Il s'est dit choqué par ces attaques, faisant écho aux récents propos de la Mission des Nations Unies en RDC (MONUSCO) et de la Représentante spéciale du Secrétaire général de l'ONU pour la violence sexuelle dans les conflits, Margot Wallström.

[\[Sommaire\]](#) RD Congo : l'ONU va enquêter sur des viols présumés dans l'Est du pays

Communiqué de l'ONU, 23 juin 2011

Les Nations Unies vont déployer des Casques bleus dans une ville à l'Est de la République démocratique du Congo (RDC) pour enquêter sur des informations faisant état de viols récents, a déclaré jeudi le porte-parole du Secrétaire général de l'ONU à New York.

L'ONU a reçu « plusieurs rapports inquiétants au sujet d'un nombre indéterminé de viols présumés et de pillages commis entre le 9 et le 12 juin dans la zone de Nyakiele dans (la province) du Sud-Kivu, à environ 40 kilomètres de la ville de Fizi », a précisé ce porte-parole, Martin Nesirky.

Il a ajouté que la Mission des Nations Unies en RDC (MONUSCO) allait envoyer une équipe dans la ville, qui se trouve à huit heures à pied de la base militaire de l'ONU la plus proche.

Beaucoup de villes et villages en RDC sont très isolés en raison du manque de routes et en raison du relief difficile.

M. Nesirky a précisé que l'organisation non gouvernementale Médecins sans Frontières avait indiqué avoir traité plus de 100 victimes de viol et d'autres formes de traumatisme depuis que son équipe est arrivée à Nyakiele le 21 juin.

[\[Sommaire\]](#) Le Conseil des droits de l'homme débat de la protection des femmes lors des conflits

Communiqué de l'ONU, 10 juin 2011

Le Conseil des droits de l'homme a conclu vendredi son débat annuel sur les droits des femmes avec un panel de discussion sur la violence contre les femmes lors des conflits afin d'identifier les voies et les moyens par lesquels le Conseil pourrait mieux répondre à la violence contre les femmes liée aux conflits.

« Les situations de conflit exacerbent les schémas préexistants de discrimination liée au genre et mettent les femmes et les jeunes filles face à un risque plus élevé de violence sexuelle, physique et psychologique. La fin des conflits ne se traduit pas par une fin des violences endurées par les femmes et les jeunes filles », a déclaré la Haut Commissaire adjointe des Nations Unies aux droits de l'homme, Kyun-wha Kang.

« La violence contre les femmes avant, pendant et après les conflits a souvent été vue comme un fléau inévitable lié à la guerre dans un contexte d'attention à la protection des populations civiles, sans considération particulière pour la nature sexuée des violations des droits, ses causes et ses conséquences », a-t-elle ajouté.

Les intervenants dans la discussion étaient la Représentante spéciale du Secrétaire général sur la violence sexuelle dans les conflits Margot Wallström, la Rapporteuse spéciale de l'ONU sur la violence contre les femmes, Rashida Manjoo, la Vice-présidente du Comité sur l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes, Zohra Rasekh, et le directeur de campagne, de recherche et de politiques d'Amnesty International, Marek Marczynski.

« La prévention est primordiale. Les droits des femmes ne s'arrêtent pas là où un conflit commence », a souligné Margot Wallström. « Dans les conflits contemporains, les femmes et les jeunes filles ont été les cibles principales de la violence sexuelle, y compris comme une tactique de guerre. La violence sexuelle a prospéré sur le silence et l'impunité. Le défi est d'empêcher ce cycle de violence et de vengeance. »

« La Libye a été un bon exemple. La Commission d'enquête a reçu des rapports de viols qui auraient été commis par les forces gouvernementales. La violence contre les femmes et les filles a été citée comme l'une des principales raisons pour lesquelles les réfugiés ont fui Misrata. Cette violence a laissé une empreinte durable sur la société. En Bosnie, peu de cas liés à la violence sexuelle ont été poursuivis », a-t-elle expliqué. « En République démocratique du Congo, pas une seule victime n'a reçu réparation pour des violences sexuelles », a poursuivi la Représentante spéciale sur la violence sexuelle dans les conflits

« Des preuves collectées à travers le monde laissent penser qu'un conflit armé dans une région et le processus de militarisation l'accompagnant mènent à une plus grande tolérance à la violence ce qui peut aussi aboutir à une

augmentation de la violence à l'égard des femmes et des jeunes filles », a précisé Rashida Manjoo dans son intervention.

Zohra Rasekh a quant à elle rappelé que le Comité sur l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes avait demandé aux Etats de produire des rapports sur les droits des femmes durant les périodes de crise, de conflit et de post-conflit.

Lors des discussions qui s'en sont suivies, les panelistes et les différents représentants d'agences onusiennes, d'organisations non gouvernementales et de la société civile présents se sont tout particulièrement inquiétés de la situation actuelle en Libye et ils ont exhorté les Etats et la communauté internationale à agir afin que les droits des femmes soient mieux pris en compte en période de crise et de conflit.

[\[Sommaire\]](#) RDC : l'ONU salue la publication d'une étude sur les violences sexuelles

Communiqué de l'ONU, 12 mai 2011

La Représentante spéciale de l'ONU sur la violence sexuelle dans les conflits, Margot Wallström, a salué la publication de l'étude du Journal américain de la santé publique sur les violences sexuelles en République démocratique du Congo (RDC). Elle a expliqué que l'utilisation de méthodes différentes de collecte de données expliquait les différences statistiques sur le nombre de cas de violence sexuelle.

« C'est un effort louable que d'aider à produire des recherches empiriques dans cette zone, car nous ne pouvons pas empêcher ce que nous ne comprenons pas de manière adéquate », a déclaré Margot Wallström dans un communiqué.

« Alors que mon bureau s'attache à répondre aux problèmes de violence sexuelle dans les contextes de conflits et de post-conflits, où les viols sont souvent utilisés comme une arme de guerre et perpétrés par des militaires, l'étude du Journal américain de la santé publique couvre la violence sexuelle en y incluant les violences domestiques et celles perpétrées dans l'intimité. Cela rend inévitablement les chiffres de l'étude plus élevés », a-t-elle expliqué.

La Représentante spéciale estime que « les données officielles de l'ONU tendent à être à minima car les Nations Unies ne peuvent transmettre au Conseil de sécurité des informations sur les violences sexuelles qui n'ont pas été vérifiées par l'organisation elle-même », a poursuivi la Représentante spéciale.

Elle a souligné que l'ONU ne peut pas « effectuer d'extrapolation sur la base d'un petit échantillon » pour calculer l'incidence des violences sexuelles sur l'ensemble du territoire.

Margot Wallström a souligné l'importance de cette étude qui détaille notamment les facteurs de risques comme l'âge ou le lieu de résidence, qui constituent des indicateurs décisifs pour empêcher que de tels crimes ne soient perpétrés de nouveau.

La Représentante spéciale a également précisé que lorsque l'ONU publie des chiffres, il est toujours stipulé que la plupart des données sur les violences sexuelles sont sous-estimées, notamment à cause de la honte, de la peur de la stigmatisation ou des représailles et du manque d'accès au droit.

« Comme je l'ai toujours souligné, le nombre de viols est le sommet de l'iceberg », a insisté Margot Wallström.

« La violence sexuelle liée au conflit est l'un des principaux obstacles à la paix en République démocratique du Congo (RDC). Incontrôlée, elle peut disloquer le socle social de tout un pays », a-t-elle prévenu.

La Mission des Nations Unies pour la Stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO), travaille en étroite collaboration sur le terrain avec les partenaires internationaux et nationaux afin de mettre un terme à l'utilisation des violences sexuelles comme arme de guerre et pour que les responsables de telles atrocités soient traduits en justice.

Selon la presse, les conclusions de l'étude du Le journal américain de la santé publique, estime qu'en moyenne environ 1.100 femmes sont victimes de viol chaque jour en RDC. Selon ses auteurs, 400.000 femmes et jeunes filles ont été violées sur une période de douze mois entre 2006 et 2007.

[Sommaire] Violences sexuelles dans les conflits : mieux vaut prévenir que guérir, selon l'ONU

Communiqué de l'ONU, 14 avril 2011

Dans les situations de conflits à travers le monde, la communauté internationale a l'obligation de se souvenir des femmes, « même dans la tyrannie de l'urgence, avant que des preuves tangibles (de violences sexuelles) n'émergent », a déclaré jeudi la Représentante spéciale de l'ONU pour la violence sexuelle dans les conflits, Margot Wallström.

« Nos efforts pour maintenir la sécurité internationale ne seront pas entiers s'ils n'incluent pas ceux destinés à mettre fin aux violences sexuelles avant qu'elles ne commencent », a-t-elle ajouté lors d'une séance consultative du Conseil de sécurité consacrée à cette question.

Dans son intervention, Mme Wallström a estimé qu'il « n'y avait aucun doute sur le fait que le Conseil a adopté des résolutions historiques pour combattre le fléau des violences sexuelles liées aux conflits ». La plus importante, selon elle, est la résolution 1960 adoptée en décembre dernier, qui « marque un engagement politique d'utiliser tous les outils dont dispose le Conseil de sécurité pour assurer la prévention des viols atroces en temps de guerre ».

Mais Margot Wallström s'est interrogée sur la portée de cette résolution et des autres textes onusiens sur ce sujet : « qu'est ce que les résolutions veulent dire, tout de suite, maintenant, pour les femmes en Libye ? ».

Dans sa ligne de mire, la résolution 1970 adoptée en mars par le Conseil de sécurité, pour permettre la protection des civils libyens visés par le régime du Colonel Qadhafi et encadrer, à ce titre, une intervention internationale.

« Dans son préambule, la résolution 1970 énumère des préoccupations liées aux droits de l'homme : détentions arbitraires, disparitions forcées, torture, exécutions sommaires, répression de manifestations pacifiques », a-t-elle rappelé, avant de regretter qu'aucune mention n'ait été faite des violences sexuelles contre les femmes. « La résolution 1970 offrait pourtant l'occasion d'agiter le chiffon rouge, de traduire concrètement les intentions puissamment exprimées en décembre », a-t-elle ajouté, soulignant que « lorsque la situation politique et sécuritaire se détériore dans un pays, les violences sexuelles font partie du répertoire de la répression ».

Ni violées ni persécutées. Des milliers de marcheurs pour les femmes victimes de viol au Congo

Poursuivant son intervention, Margot Wallström a mis en avant une autre résolution, adoptée également en mars, cette fois-ci sur la Côte d'Ivoire, pour imposer des sanctions internationales au Président sortant Laurent Gbagbo et à son entourage et dans laquelle « les violences sexuelles sont dûment mentionnées ».

Après avoir mis en avant cette contradiction apparente dans des résolutions du Conseil de sécurité adoptées à quelques semaines d'intervalles, sur deux pays en conflit, la Représentante spéciale s'est dite « optimiste » de voir la résolution 1960 « réorienter le débat d'une réaction aux violences sexuelles, comme à n'importe quelle tragédie, à la prévention de ces violences, comme pour n'importe quelle menace ».

Devant les membres du Conseil de sécurité, Margot Wallström a ensuite consacré une large part de son exposé à ses récentes visites dans plusieurs pays d'Afrique, notamment la République démocratique du Congo (RDC) et l'Angola, où la lutte contre l'impunité reste l'une des principales priorités pour enrayer le fléau des violences sexuelles. A ce titre, elle a salué les condamnations récentes de plusieurs hauts gradés de l'armée nationale congolaise responsables de viols, les qualifiant « d'actions exemplaires ».

« Il est essentiel que tous les auteurs soient poursuivis systématiquement et sans relâche, afin d'augmenter le prix à payer pour avoir commis, commandé ou toléré des violences sexuelles, et ainsi dissuader les autres », a-t-elle ajouté.

Revenant enfin sur la coopération entre l'ONU et l'Union africaine dans ce combat, elle s'est également félicitée de l'organisation fin mars, par le Conseil de la paix et de la sécurité de l'organisation panafricaine, d'un débat sur « les enfants et les femmes dans les conflits armés » au cours duquel elle est intervenue et qui a débouché sur la nomination d'une Représentante spéciale de l'UA pour les femmes, la paix et la sécurité.

« La coopération entre l'ONU et l'Union africaine peut encore être améliorée dans un certain nombre de domaines », a-t-elle poursuivi, avant d'indiquer que son bureau développait à l'heure actuelle « un certain nombre d'outils pour accélérer la mise en Suvre de la résolution 1960 » sur la prévention des violences sexuelles dans les conflits.

Il s'agit de « l'établissement de mécanismes de surveillance et de suivi, de méthodes d'analyse et de collectes d'informations pour déceler les signes avant-coureurs et aider le personnel de terrain à prédire et anticiper des violences sexuelles, ou encore la construction d'un régime de responsabilisation ayant un impact réel dans le monde pour lutter contre l'impunité ».

[\[Sommaire\]](#) RDC : l'ONU appelle les autorités à lancer une enquête sur des récents viols de masse

Communiqué de l'ONU, 9 janvier 2011

La Représentante spéciale de l'ONU sur la violence sexuelle dans les conflits, Margot Wallström, a appelé dimanche les autorités de République démocratique du Congo (RDC) à immédiatement lancer une enquête sur les viols perpétrés récemment dans la province orientale du Sud-Kivu.

« J'appelle les autorités de République démocratique du Congo (RDC) à lancer une enquête sans délais sur ces allégations », a déclaré dimanche Margot Wallström dans un communiqué de presse.

Ni violées ni persécutées. Des milliers de marcheurs pour les femmes victimes de viol au Congo

« Le gouvernement de RDC doit respecter les droits de l'homme et faire tout ce qui est en son pouvoir pour empêcher les abus de toutes sortes et veiller à ce que les auteurs soient traduits en justice », a-t-elle ajouté.

La semaine dernière, l'organisation non gouvernementale Médecins Sans Frontières (MSF) avait déjà tiré la sonnette d'alarme en indiquant que des hommes armés avaient violé plus de 30 femmes le soir du Jour de l'an lors d'une attaque dans la ville de Fizi. Immédiatement après ces agressions, la Mission des Nations Unies pour la Stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO) a établi une base.

Pour Margot Wallström ces incidents « confirment malheureusement » les inquiétudes qu'elle a transmis au Conseil de sécurité en octobre dernier, à savoir la possible implication des soldats de l'armée nationale congolaise (FARDC) dans ces crimes.

« Je suis également inquiète des violences perpétrées en Haïti et en Côte d'Ivoire. L'utilisation de la violence sexuelle comme une arme tactique ou de guerre ou dans le but de répandre la terreur contre des opposants politiques est inacceptable. L'impunité pour ces types de crimes ne doit plus être tolérée et je vais continuer à suivre de près l'évolution de la situation dans ces deux pays », a-t-elle conclu.

En décembre dernier, le Conseil de sécurité a adopté une résolution autorisant à lister précisément les groupes armés à travers le monde qui sont soupçonnés d'avoir commis des violences sexuelles. L'objectif est de pouvoir prendre des sanctions ciblées à l'encontre de ces entités si les faits sont avérés.

[\[Sommaire\]](#) RDC : un haut responsable de l'ONU sur les lieux des viols de masse

Communiqué de l'ONU, 1er septembre 2010

Envoyé la semaine dernière en République démocratique du Congo (RDC) par le chef de l'ONU, Ban Ki-moon, pour faire la lumière sur les circonstances des viols de masse perpétrés dans l'est du pays, le Sous-Secrétaire général aux opérations de maintien de la paix, Atul Khare, devait arriver mercredi à Goma, capitale de la province du Nord-Kivu, d'où il se rendra sur les lieux des tragiques événements.

Au moins 240 civils ont été violés dans 13 villages le long d'une portion de route de 21 kilomètres du territoire de Banamukira, entre le 30 juillet et le 2 août. Les assaillants ont bloqué la route et empêché les villageois d'atteindre les communications extérieures pour demander de l'aide. De nombreuses maisons ont également été pillées.

Afin de collecter des informations, Atul Khare se rendra dans les villages de Kirumba, Kibua, Bukavu et Uvira. A Kinshasa, la capitale congolaise, il s'est entretenu avec des membres du gouvernement, dont le ministre des affaires étrangères et le vice Premier-ministre, ainsi qu'avec le Conseiller du Président congolais sur la sécurité. Il a aussi rencontré des représentants des organisations non gouvernementales et de la société civile.

La Mission de Stabilisation des Nations Unies en République Démocratique du Congo (MONUSCO) a lancé mercredi l'opération 'Shop Window' dans les zones de Pinga, Kibua et Walikale dans l'est du pays afin « de rassurer la population et de démontrer son engagement à utiliser toutes les ressources à sa disposition pour remplir son mandat de protection », a indiqué la Mission par communiqué de presse.

Ni violées ni persécutées. Des milliers de marcheurs pour les femmes victimes de viol au Congo

« Cette opération fait suite à l'augmentation observée des activités des groupes armés dans les territoires de Walikale et de Masisi qui sont à l'origine de plusieurs violations des droits de l'homme et de l'accroissement de l'insécurité parmi la population civile », a fait savoir la MONUSCO.

S'exprimant mardi lors d'une conférence de presse au siège de l'ONU à New York, la Représentante spéciale de l'ONU pour les violences sexuelles dans les conflits, Margot Wallström, a exprimé sa crainte devant le souhait du gouvernement de RDC de voir les forces de la MONUSCO se retirer du pays.

« Nous sommes appelés à faire davantage, avec en même temps moins de soldats de la paix », a-t-elle regretté, avant de souligner qu'au moment des récentes attaques dans le Nord-Kivu, 80 casques bleus étaient chargés de sécuriser une zone de plus de 300 kilomètres carrés.

Même s'il n'est « tout simplement pas réaliste » pour les casques bleus de protéger toutes les femmes dans l'est de la RDC, « l'ONU cherche de nouveaux moyens de renforcer les politiques déjà en place, y compris les systèmes d'alerte précoce, les programmes d'appel de détresse et les patrouilles », a encore précisé Margot Wallström.

Le 26 août dernier, à la suite de consultation sur la situation en RDC, les Etats membres du Conseil de sécurité de l'ONU ont exprimé « leur indignation » face aux viols de masse perpétrés vraisemblablement par des membres du Front démocratique de libération du Rwanda (FDLR) et des milices Mai-Mai.

Ces viols et agressions sont « un nouvel exemple grave du niveau de violence sexuelle et d'insécurité qui continue de ravager l'est de la RDC », avait pour sa part déclaré la veille Ban Ki-moon devant le Conseil de sécurité.

[\[Sommaire\]](#) RDC : le Conseil de sécurité appelle à cesser toutes les formes de violence sexuelle

Communiqué de l'ONU, 26 août 2010

Les Etats membres du Conseil de sécurité de l'ONU ont exprimé jeudi « leur indignation » face aux viols de masse perpétrés dans l'est de la République démocratique du Congo (RDC), vraisemblablement par des membres du Front démocratique de libération du Rwanda (FDLR) et des milices Mai-Mai.

« Les membres du Conseil de sécurité réitèrent leur appel à toutes les parties du conflit armé d'immédiatement cesser toutes les formes de violence sexuelle et tout les types de violations des droits humains contre la population civile de RDC, en particulier les violences basées sur le genre, notamment le viol et d'autres formes d'abus sexuels », a déclaré jeudi le Président du Conseil de sécurité, Vitaly Churkin, à l'issue de consultations jeudi matin sur la situation en RDC.

Au moins 154 civils ont été violés dans 13 villages le long d'une portion de route de 21 kilomètres du territoire de Banamukira, entre le 30 juillet et le 2 août. Les assaillants ont bloqué la route et empêché les villageois d'atteindre les communications extérieures pour demander de l'aide. De nombreuses maisons ont également été pillées.

Dans sa déclaration, le Président du Conseil appelle le gouvernement de la RDC à « continuer de poursuivre ses efforts pour lutter contre l'impunité » et à « promptement enquêter sur ces attaques et à garantir que les auteurs de ces actes soient traduits en justice ».

Ni violées ni persécutées. Des milliers de marcheurs pour les femmes victimes de viol au Congo

Les Etats membres ont l'intention d'écouter à son retour le Sous-Secrétaire général aux opérations de maintien de la paix, Atul Khare, envoyé par le Secrétaire général de l'ONU, Ban Ki-moon, pour travailler sur cette question avec Roger Meece, son Représentant spécial dans ce pays.

Les Etats Membres ont demandé que « *toutes les mesures possibles soient prises* » pour éviter que de telles atrocités se renouvellent.

Le Secrétaire général adjoint de l'ONU pour les affaires humanitaires, John Holmes, a déclaré jeudi matin lors d'une conférence de presse au siège de l'ONU que « *ces viols de masse sont très inquiétants* ». « *Nous avons mis en place des programmes de soins pour les victimes et parlé de ces violations depuis longtemps afin de porter l'attention sur ces problèmes et inciter le gouvernement à prendre des mesures* », a-t-il ajouté.

« *Malheureusement les casques bleus de la MONUSCO ne peuvent pas être derrière tous les buissons même s'ils ont une présence importante dans cette zone* », a-t-il souligné.

Ces viols et agressions sont « *un nouvel exemple grave du niveau de violence sexuelle et d'insécurité qui continue de ravager l'est de la RDC* », avait déclaré mercredi Ban Ki-moon devant le Conseil de sécurité.

[\[Sommaire\]](#) RDC : la MONUC forme l'armée congolaise pour lutter contre les exactions

Communiqué de l'ONU, 10 mars 2010

Afin de lutter contre les exactions commises par l'armée congolaise, notamment les violences sexuelles, la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC) a mis en place un programme de formation des militaires et de renforcement des capacités de la justice militaire.

« Notre pays a connu plusieurs guerres fratricides à partir de 1996. En 2003, nous avons signé un accord de paix avec toutes les parties aux conflits. Les Forces armées de la République démocratique du Congo (FARDC) sont nées à ce moment-là et sont le résultat de ces accords », explique le colonel et magistrat militaire congolais, Muntazini Mukimapa, dans un entretien à la Radio de l'ONU.

Conformément aux accords de paix de 2003, les FARDC ont intégré des anciens combattants de groupes armés. « Dans leur configuration actuelle, les FARDC sont composées de militaires qui viennent d'horizons divers dont beaucoup n'ont pas suivi le cursus de formation militaire normal. C'est pourquoi nous déplorons des exactions et des violations des droits de l'homme », affirme-t-il.

Afin de lutter contre ces exactions et soutenir la formation des FARDC, la MONUC a créé en 2006 l'Unité Etat de droit. Ce département a pour but de former le personnel de l'armée congolaise et d'améliorer la justice militaire. L'Unité Etat de droit va notamment permettre de former 1.000 commandants et officiers sur les droits de l'homme et de renforcer leurs capacités à maintenir la discipline.

« Depuis quatre ans, les infractions liées aux violences sexuelles par des militaires ont baissé, contrairement aux statistiques des juridictions de droits communs. Cela veut dire que les juridictions militaires font suffisamment de répression mais aussi de prévention sur les violences sexuelles », affirme le capitaine de l'armée congolaise et

magistrat militaire, Kabeya Ya Hanu Ben lors de cet entretien avec la Radio de l'ONU.

Parallèlement, la MONUC a mis en place une Unité Genre qui favorise l'introduction de femmes dans le système judiciaire et pénitencier. La présence de femmes est un avantage considérable, notamment dans le traitement des affaires relatives aux violences sexuelles où les femmes sont en générale plus enclines à se confier à d'autres femmes.

Une récente estimation du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) évalue à 8.000 le nombre de femmes violées l'année dernière par des combattants dans l'est de la RDC, une région où la violence sexuelle est devenue endémique. Selon la MONUC, 200.000 cas de viols ont été enregistrés depuis 1996.

« La justice militaire fonctionne dans des situations extrêmement difficiles. Pas de moyens de fonctionnement, pas de moyens logistiques, pas de prisons, pas de bâtiment pour certains magistrats. Par exemple, la cour de justice de Goma siège sous une tente », déplore le colonel Mukimapa.

[\[Sommaire\]](#) RDC : Plus de 8.000 femmes violées en 2009 par des combattants dans l'Est

Communiqué de l'ONU, 8 février 2010

Une nouvelle estimation du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) évalue à 8.000 le nombre de femmes violées l'année dernière par des combattants dans l'est de la République démocratique du Congo (RDC), une région où la violence sexuelle est devenue endémique.

Même si les milices hutues, connues sous le nom de Forces démocratiques de libération du Rwanda (FDLR), qui sévissent en RDC depuis le génocide rwandais de 1994, en sont les principales responsables, des membres de l'armée nationale (FARDC) sont aussi coupables de violences sexuelles dans les provinces du Nord et du Sud-Kivu.

Le FNUAP note que les agences humanitaires ont salué les efforts du gouvernement congolais pour faire cesser les viols commis par ses soldats mais souligne que beaucoup plus pourrait être fait pour mettre fin à l'impunité.

En outre, l'Armée de résistance du Seigneur (LRA), une milice ougandaise connue pour enlever des enfants afin d'en faire des soldats ou des esclaves sexuels, continue ses attaques contre les civils dans la province Orientale, dans le nord-est du pays.

Le Bureau de la coordination des affaires humanitaires (OCHA) indique qu'en 2009, la LRA aurait tué 849 civils et enlevé 1.486 personnes, dont 185 enfants, selon les données actuelles.

De même, OCHA rapporte que le 27 janvier, deux enfants ont été enlevés de leur village près de Niangara, dans la province Orientale, alors que la même nuit non loin de Dungu, dans la même province, une personne avait trouvé la mort et cinq maisons avaient été réduites en cendres dans une attaque.

[\[Sommaire\]](#) RDC : Les massacres se poursuivent, selon

un expert de l'ONU

[\[Sommaire\]](#) Communiqué de l'ONU, 15 octobre 2009

Les massacres perpétrés par les groupes armés et l'armée congolaise se poursuivent dans l'est de la République démocratique du Congo (RDC), a déclaré jeudi le rapporteur spécial des Nations Unies sur les exécutions extrajudiciaires, Philip Alston, à l'issue d'une mission de onze jours à travers le pays.

« Les soldats congolais ont tiré et ont battu à mort au moins 50 réfugiés Hutus rwandais et ont entièrement brûlé leur camp, lors d'une attaque menée en avril 2009. Quelques 40 femmes ont été enlevées dans le camp. Un petit groupe de dix femmes qui a pu s'échapper a décrit avoir subi des viols collectifs et présentaient des blessures graves : les agresseurs leur avaient coupé des morceaux de leurs seins », a dit M. Alston.

Ces tueries se sont produites à Shalio, au Nord-Kivu à l'est du Congo. D'autres rapports portant sur des exécutions récentes commises par les FARDC (l'armée de la République Démocratique du Congo) commencent à voir le jour. Selon le rapporteur, « une enquête immédiate, indépendante et approfondie de ces exécutions est indispensable ».

Les exécutions ont eu lieu dans le contexte d'une opération conjointe en cours menée par des militaires de la RDC et des Nations Unies visant à nettoyer le territoire du pays de la présence des FDLR, groupe armé composé en partie par les ex-« génocidaires » rwandais, et par d'autres groupes qui ont déstabilisé l'est du Congo pendant plus d'une décennie.

Selon M. Alston, l'opération conjointe a été si mal exécutée que les FDLR ont pu retourner facilement dans les villages abandonnés par les forces congolaises et des Nations Unies pour y commettre des massacres violents de civils en guise de représailles. « D'un point de vue des droits de l'homme, l'opération a été une catastrophe », a-t-il dit. « Des centaines de milliers de personnes ont été déplacées, des centaines de villages entièrement brûlés et au moins mille civils ont été tués. Femmes et fillettes ont été violées jusqu'à ce que mort s'en suive, de la façon la plus horrible que l'on puisse imaginer. »

L'expert a également enquêté sur les tueries commises dans la Province Orientale, à l'extrémité nord du Congo, à la frontière avec le Soudan et l'Ouganda. « La situation en Province Orientale est une véritable poudrière mais ni le gouvernement ni la communauté internationale n'y accorde l'attention voulue », a-t-il conclu. « Le gouvernement prétend avoir repoussé l'Armée de Résistance du Seigneur (LRA) à l'extérieur du territoire congolais et s'appête à déclarer victoire. Mais la triste réalité est que la LRA sévit toujours en Orientale. Les exécutions et les enlèvements suivent leur cours ».

La LRA est une force de guérilla essentiellement composée d'enfants enlevés par Joseph Kony, un homme recherché par la Cour pénale internationale (CPI) pour crimes de guerre. « Loin d'être éradiquée, la LRA s'est transformée en un problème régional nécessitant une solution régionale ; mais aucune solution n'est apparemment encore envisagée », a dit Philip Alston. Il a exprimé sa grande préoccupation en apprenant que le gouvernement « a récemment dépêché des troupes connues pour leur passé de viols, de pillages et d'exécutions de civils dans d'autres parties du pays, vers cette province ».

Depuis septembre 2008 plus de 1.200 civils ont été brutalement tués par la LRA au Congo. Nombreuses de ces tueries étaient des massacres prévisibles commis en guise de représailles à la suite des opérations militaires du gouvernement et des Nations Unies. Philip Alston a ainsi conclu que le gouvernement, comme les Nations Unies,

avaient failli dans leur responsabilité d'accorder la priorité à la protection des civils lors de la planification de l'opération.

L'expert s'est dit très préoccupé qu'à l'approche des élections de 2010, Kinshasa et le Bas-Congo (à l'ouest du pays) ne soient à nouveau, comme en 2006-2008, le théâtre d'exécutions politiques de civils, imputées aux forces de sécurité du gouvernement.

Selon lui, l'impunité à travers le pays est si répandue que même Bosco Ntanganda, recherché par la CPI pour avoir utilisé des enfants soldats, occupe un poste de commandement supérieur au sein des opérations militaires actuelles.

Le rapporteur spécial a appelé le gouvernement congolais et la communauté internationale à prendre des mesures immédiates de prévention pour empêcher une nouvelle effusion de sang prévisible à l'ouest, en Province Orientale et dans les Kivus.

[Sommaire] Le Secrétaire général de l'ONU juge essentiel de renforcer l'autonomisation des femmes après un conflit

Communiqué de l'ONU, 05 octobre 2009

Le Secrétaire général de l'ONU, Ban Ki-moon, a estimé lundi qu'il était essentiel de renforcer l'autonomisation des femmes et des filles au lendemain des conflits en les impliquant aux efforts de prévention de la reprise des hostilités et de consolidation de la paix.

L'ONU s'apprête à célébrer le dixième anniversaire de l'adoption de la résolution 1325 (2000) qui porte sur l'impact des conflits armés sur les femmes et les filles. En près de 10 ans, seulement 16 pays ont adopté un plan d'action national pour mettre en Suvre cette résolution.

Dans un message lu par la Vice Secrétaire générale, Asha-Rose Migiro, lors d'une séance du Conseil de sécurité, M. Ban demande au Conseil de mettre en place un mécanisme de surveillance de l'application de la résolution 1325.

« La fin d'un conflit ne doit pas donner lieu à la marginalisation des femmes et des filles ni à leur relégation dans des rôles stéréotypés ; celles-ci devant à l'inverse participer pleinement aux négociations de paix et aux efforts de médiation », a estimé Mme Migiro.

Selon elle, l'expérience prouve que les contributions des femmes dans les situations post-conflit peuvent faire la différence dans le domaine de la reconstruction et de la survie des communautés.

Mme Migiro a appelé les États Membres à mettre en Suvre conjointement la résolution 1325 ainsi que les résolutions 1820 et 1888 relatives à la violence sexiste pendant les conflits. Le renforcement de la participation des femmes aux processus de prise de décisions est vital pour surmonter le fléau de la violence sexuelle, a-t-elle conclu.

De son côté, la Conseillère spéciale pour la parité entre les sexes et la promotion de la femme, Rachel Mayanja, présentant le rapport du Secrétaire général sur les femmes, la paix et la sécurité, a rappelé que neuf ans après l'adoption de la résolution 1325 par le Conseil de sécurité, les femmes et filles continuent d'être les victimes de

violences sexuelles dans les conflits armés.

Ces violences se poursuivent même après la fin des conflits, a ajouté la Conseillère spéciale, alors que les atrocités commises dans les situations postconflit attirent souvent peu l'attention des médias.

Mme Mayanja a jugé essentiel que le Conseil de sécurité continue de jouer un rôle de plaidoyer important pour exclure les violences sexuelles des conflits en tant qu'armes de guerre. Tout en se félicitant de l'adoption de la résolution 1888, elle a estimé que le Conseil de sécurité devrait insister sur l'inclusion des femmes dans les opérations de maintien de la paix, notamment pour participer activement aux efforts de paix.

Mme Mayanja a déclaré que malgré les progrès, trop peu de femmes prennent part aux négociations de paix dans les pays frappés par des conflits. L'impact des conflits sur les femmes et les filles ne figure pas encore de manière assez significative dans les rapports, et la dimension sexospécifique dans les conflits armés est loin d'être un élément universel dans les rapports du Conseil de sécurité.

Pour sa part, Inès Alberdi, directrice exécutive du Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM), a estimé que la priorité devrait être donnée à l'accroissement de la participation des femmes aux processus de prise de décisions dans les institutions impliquées dans le maintien et la consolidation de la paix. « Nous devons investir dans le renforcement de la capacité des groupes de femmes avant même la fin des conflits », a-t-elle dit, ajoutant que l'UNIFEM s'attachait à cet effort, en facilitant, par exemple, le dialogue entre femmes israéliennes et palestiniennes à travers la Commission internationale des femmes pour une paix israélo-palestinienne juste et durable.

Mme Alberdi a salué l'adoption, le 30 septembre dernier, de la résolution 1888 sur la violence à l'égard des femmes pendant les conflits.

Elle a également estimé que la protection des droits fonciers des femmes devrait être intégrée dans les efforts de redressement ainsi que dans les négociations de paix. Elle a demandé une augmentation, d'ici à un an, d'au moins 50% du nombre de femmes faisant partie du personnel militaire et policier de maintien de la paix.

[\[Sommaire\]](#) La RDC s'engage à punir les auteurs de violences sexuelles

Communiqué de l'ONU, 28 septembre 2009

Le ministre des affaires étrangères de la République démocratique du Congo (RDC), Alexis Thambwe Mwamba, a affirmé lundi la détermination de son pays à mettre un terme à l'impunité des auteurs de violences sexuelles sur des femmes et des filles, dans un discours à l'Assemblée générale de l'ONU.

Il a rappelé que « 80% de ces crimes commis sur l'ensemble du territoire national se répartissent essentiellement entre deux provinces de l'Est du pays les plus touchées par les effets de la guerre, à savoir le Sud-Kivu et le Nord-Kivu ».

« Justice doit être rendue aux femmes et aux filles violées », a ajouté le ministre des Affaires étrangères. Il a assuré de la « ferme détermination » du président de la RDC, Joseph Kabila, à « mettre un terme à l'impunité des auteurs

de ces crimes odieux ».

Il a par ailleurs estimé que la situation tendait à s'améliorer dans l'Est du pays, soulignant les résultats positifs des opérations militaires menées en collaboration avec le Rwanda et l'Ouganda pour désarmer et, le cas échéant, contraindre au rapatriement dans leur pays respectif, les rebelles de la LRA et des FDLR. « La paix s'installe progressivement pour le plus grand bien de la population congolaise », a-t-il dit.

S'agissant de la responsabilité de protéger, M. Mwamba a déclaré qu'il appartenait « à chaque Etat de protéger ses populations du génocide, des crimes de guerre, des crimes contre l'humanité et du nettoyage ethnique ». « Nous sommes également d'avis que le rôle principal de la communauté internationale dans ce domaine devrait se définir en termes de renforcement des capacités institutionnelles et d'aide substantielle aux Etats, plus particulièrement aux administrations des pays en situation post-conflit, pour leur permettre de se doter des moyens d'assurer cette protection », a-t-il ajouté.

Il a rappelé qu'à la demande des autorités congolaises, la première enquête de la Cour pénale internationale (CPI) s'est ouverte en examinant les crimes graves qui ont été commis sur le territoire de la RDC depuis le 1er juillet 2002. « Le succès du passage de la guerre à la paix n'est pas envisageable pour les Congolais sans l'intervention d'un mécanisme capable d'apporter un sentiment de justice à tous les citoyens, d'établir ou renouveler la confiance civique, de rétablir le devoir de mémoire, de réconcilier les peuples et les communautés », a dit le ministre.

[\[Sommaire\]](#) Tchad, Soudan et RDC : le secrétaire général de l'ONU veut une enquête sur les violences sexuelles

Communiqué de l'ONU, 7 août 2009

Le Secrétaire général de l'ONU, Ban Ki-moon, a réclamé vendredi au Conseil de sécurité la création immédiate d'une commission d'enquête indépendante, avec l'appui du Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH), sur les abus sexuels commis en ce moment dans les conflits au Soudan, au Tchad et en République démocratique du Congo (RDC).

« Cette commission d'enquête indépendante devrait enquêter et signaler les violations du droit international et du droit humanitaire dans les conflits en cours au Tchad, en RDC et au Soudan » et « recommander au Conseil les mécanismes les plus efficaces pour rechercher la responsabilité des auteurs de ces terribles crimes », a déclaré le Secrétaire général lors d'une séance du Conseil sur le thème des « femmes, la paix et la sécurité ».

Ban Ki-moon a attiré l'attention du Conseil en particulier sur les agissements de l'Armée de résistance du Seigneur (Lord's Resistance Army, LRA) « dont les activités ont déstabilisé les civils au Soudan, en République centrafricaine, en Ouganda et au RDC ».

Le Secrétaire général a rappelé qu'au « Burundi, au Libéria et en Sierra Leone, les combats avaient peut-être cessé mais que la violence sexuelle persistait à très vaste échelle ».

Il a aussi appelé à un renforcement de l'action de l'ONU à travers l'inclusion de cette question dès la planification des mandats des missions.

Par ailleurs, il a insisté qu'« aucun acte d'exploitation et d'abus sexuels par un quelconque membre du personnel des Nations Unies ne serait toléré ». Il a annoncé qu'il était en discussions avec ses partenaires du système des Nations Unies pour nommer un nouvel envoyé de haut niveau pour remédier à la violence sexuelle.

« J'envisage cela dans le cadre des discussions de l'Assemblée générale et des mécanismes existants tels que le Rapporteur spécial sur la violence contre les femmes et le Représentant spécial sur les enfants et les conflits armés », a-t-il expliqué.

Le Secrétaire général a enfin appelé l'Assemblée générale à conclure ses délibérations sur la création d'une institution des Nations Unies destinée à faire progresser l'égalité des sexes et à défendre les droits fondamentaux des femmes.

[Sommaire] Le secrétaire général de l'ONU juge alarmant le recours à la violence sexuelle lors de conflits armés

Communiqué de l'ONU, 27 juillet 2009

Le Secrétaire général de l'ONU, Ban Ki-moon, juge alarmant le recours à la violence sexuelle à l'encontre des civils pendant les conflits armés et par la suite, dans un rapport publié lundi.

« La violence sexuelle est profondément déshumanisante, provoque des traumatismes mentaux et physiques intenses et s'accompagne souvent de la peur, de la honte et de la stigmatisation. C'est une méthode de torture bien établie. Pour ces raisons et particulièrement en l'absence d'une protection ou de services, les victimes ne font pas facilement état de l'expérience qu'elles ont vécue et de très nombreux cas ne sont pas signalés », relève M. Ban.

Dans les conclusions du rapport soumis en application de la résolution 1820 (2008) du Conseil de sécurité, il prie le Conseil de demander que les parties à un conflit armé respectent strictement le droit international pénal, humanitaire, des droits de l'homme et relatif aux réfugiés.

Il suggère au Conseil de veiller à ce que les résolutions visant à établir ou à reconduire des mandats ou à imposer des mesures de coercition au titre du chapitre VII de la Charte contiennent des dispositions sur la prévention de la violence sexuelle et les interventions dans ce domaine.

Il lui suggère aussi de veiller à ce que les résolutions prescrivent systématiquement aux composantes droits de l'homme ou crimes graves des opérations de maintien de la paix d'entreprendre des activités concertées et plus approfondies de suivi, d'enquête, de documentation et d'établissement de rapports concernant la violence sexuelle.

Le Secrétaire général prie le Conseil de constituer une commission d'enquête, appuyée par le Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH), qui aura pour mandat de mener des investigations et de faire rapport sur les violations du droit international humanitaire et de celui des droits de l'homme, en concentrant son action sur la violence sexuelle dans les actuelles situations de conflit en République démocratique du Congo, au Soudan et au Tchad, ainsi que de formuler, à l'intention du Conseil, des recommandations concernant les mécanismes les plus efficaces de responsabilisation.

« Le Conseil devrait envisager de créer de telles commissions lorsque des cas de violence sexuelle se produiront à

l'occasion d'autres conflits », ajoute M. Ban.

En ce qui concerne les organismes des Nations Unies, le Secrétaire général se dit déterminé à ce que la Vice-Secrétaire générale, les hauts fonctionnaires et les chefs des institutions, fonds et programmes assument un rôle mondial accru dans la sensibilisation à la violence sexuelle pendant et après les conflits, avec l'appui de la Campagne des Nations Unies contre la violence sexuelle.

Il juge en outre souhaitable de nommer un haut fonctionnaire chargé des actions de prévention et d'intervention en cas de violence sexuelle dans tout le système des Nations Unies.

[\[Sommaire\]](#) RDC : Des milliers de Congolais fuient un renouveau des combats au Sud-Kivu

Communiqué de l'ONU, 24 juillet 2009

Des milliers de Congolais ont été déracinés par la toute dernière escalade des combats dans la province du Sud-Kivu dans l'est de la République démocratique du Congo (RDC), annonce vendredi le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (UNHCR).

« Nos premières estimations font état d'au moins 35 000 personnes déplacées dans la plaine de la rivière Ruzizi vers la frontière de la RDC avec le Rwanda et le Burundi. Ces personnes auraient fui à la suite de la toute dernière campagne militaire gouvernementale, dont le nom de code est Kimia II et qui a commencé le 12 juillet dans le territoire d'Uvira au Sud-Kivu. La campagne a pour objectif de désarmer par la force les Forces démocratiques de libération du Rwanda (FDLR) et leurs milices locales alliées », a déclaré Ron Redmond, le porte-parole du HCR.

Ce tout dernier déplacement porte à environ 536 000 le nombre total de civils qui sont déplacés dans le Sud-Kivu depuis janvier 2009 à la suite des affrontements entre les forces gouvernementales et les rebelles rwandais ainsi que des attaques de représailles contre des civils.

Le nombre total des personnes déplacées par la violence et les combats dans l'est de la RDC s'élève à plus de 1,8 million.

De nombreux habitants de Lemera et de Mulenge, deux villes principales de la région située au nord d'Uvira, auraient fui et environ 19 000 personnes se cacheraient dans des forêts et des villages près de Lemera.

La majorité des déplacés recherchent une protection au sein de familles d'accueil dans des zones qui restent sûres, alors que d'autres ont trouvé abri dans des écoles, des églises et d'autres bâtiments publics. Les déplacés se trouvant dans des zones de conflit situées dans les montagnes de Moyens Plateaux restent pratiquement inaccessibles.

Les déplacés font systématiquement état d'atrocités, notamment des accusations de meurtres, de viols et de tortures commis par des rebelles des FDLR. Les populations en fuite rapportent par ailleurs des arrestations arbitraires, des enlèvements, des extorsions et des impôts forcés imputables aux FDLR et à divers groupes armés soutenant les rebelles hutus rwandais.

Ni violées ni persécutées. Des milliers de marcheurs pour les femmes victimes de viol au Congo

A cause des difficultés d'accès et de l'insécurité, il est extrêmement difficile d'évaluer l'ampleur du tout dernier déplacement. Le HCR a déjà préenregistré quelque 20 000 personnes sur l'axe Luberizi - Kamanyola, le long de la frontière burundaise, où sont rassemblés la plupart des déplacés. Notre bureau à Bukavu fait état de familles ayant continué à fuir durant toute la semaine. Des évaluations initiales conduites en coordination avec d'autres partenaires humanitaires montrent que les personnes ont besoin de vivres, d'eau, de médicaments et d'articles humanitaires de première nécessité comme des couvertures, des matelas et des batteries de cuisine.

Nous suivons également la situation des personnes les plus menacées, en procédant à l'identification des personnes vulnérables et des besoins spécifiques, y compris les victimes de violences sexuelles et de détentions arbitraires. Le HCR évaluera également les besoins d'assistance pour l'abri, afin de minimiser la pression sur les familles d'accueil et la communauté locale.

Nous sommes vivement préoccupés au sujet de l'impact négatif qu'aura ce renouveau des combats dans le Sud-Kivu sur le rapatriement volontaire de réfugiés congolais depuis la Tanzanie voisine, des réfugiés dont la majorité sont originaires de cette province. Ce programme de rapatriement volontaire est organisé par le HCR.

[\[Sommaire\]](#) La MONUC renforce les mesures préventives contre l'exploitation et les abus sexuels (EAS)

Communiqué de la MONUC, Kinshasa, 24 juillet 2009

La Mission de l'Organisation des Nations Unies en République Démocratique du Congo (MONUC) a annoncé aujourd'hui l'envoi à l'est du pays d'une mission d'évaluation dans le cadre du renforcement des mesures préventives contre l'exploitation et les abus sexuels (EAS) impliquant des Casques bleus.

Le Commandant de la Force de la MONUC, le Général Babacar Gaye, s'est déclaré préoccupé par la persistance des rumeurs de mauvaise conduite et a exprimé l'espoir que l'équipe d'évaluation permettra de les éclaircir. « Si ils trouvent des indications de mauvaise conduite, nous les soumettrons à un processus d'enquête plus formel, » a-t-il assuré.

L'équipe d'évaluation est dirigée par un officier supérieur de la Brigade du Nord Kivu qui est appuyé par une femme fonctionnaire au sein de l'Unité de Conduite et Discipline (UCD) de la MONUC, ainsi que par un officier de liaison militaire, représentant l'UCD à Goma et un officier indépendant désigné par le chef d'Etat Major adjoint à Goma.

Ils se rendront dans un certain nombre de bases opérationnelles et visiteront des camps où des dizaines de milliers de Congolais déplacés par les violences dans le Nord Kivu cherchent protection. L'équipe d'enquête doit rendre son rapport d'ici la fin du mois en cours.

Cette initiative intervient après la nomination, l'année dernière, de 48 officiers militaires pour agir comme points focaux au sein des contingents militaires des différents pays au sein de la MONUC et renforcer sur le terrain les programmes de formation à la prévention de l'exploitation et des abus sexuels ainsi que les procédures pour exposer les infractions.

Les points focaux ont terminé, le 25 juin à Goma, un programme de cours de remise à niveau sur la prévention contre l'exploitation et les abus sexuels.

Ni violées ni persécutées. Des milliers de marcheurs pour les femmes victimes de viol au Congo

Dans une directive datée du 27 juin dernier destinée aux Commandants de brigade de la MONUC, le Général Gaye a indiqué que 10 cas d'exploitation et d'abus sexuel avaient fait l'objet d'enquête par la police militaire en 2008, mais qu'il était préoccupé par la possibilité de l'existence d'autres cas que l'on n'aurait pas détectés.

Il s'est dit particulièrement préoccupé par la possibilité d'entorses au Code de conduite de la Mission de la part des soldats stationnés dans des endroits reculés.

Mr. Alan Doss, le Représentant spécial du Secrétaire général de l'ONU en RDC, a salué le renforcement supplémentaire de la conduite et discipline au sein de la Mission qui constitue un appui à la prévention.

« Ce dont nous parlons ici, c'est de tolérance zéro pour tout comportement qui ne respecte pas les femmes et les filles ainsi que les communautés au sein desquelles ils vivent », a-t-il souligné.

« Ceci s'adresse autant à nos 3.000 gardiens civils de la paix qu'aux militaires. Un nombre très réduit de Casques bleus ont, par le passé, abusé de la confiance du peuple congolais, et l'écrasante majorité, constituée de ceux qui servent avec honneur au sein de la Mission, s'indigne du dommage qu'une poignée d'individus peut causer à la crédibilité du maintien de la paix », a-t-il précisé.

Le Général Gaye a expliqué que tout indice qui serait mis en lumière par la mission d'évaluation ferait l'objet d'une enquête formelle par la branche investigatrice de l'ONU qui opère en dehors de la chaîne de commandement de la MONUC.

« J'ai instruit mes commandants pour qu'ils s'assurent que nos Casques bleus comprennent que chacun, quel que soit son grade et son rang, a la responsabilité d'être vigilant et de dénoncer immédiatement les transgresseurs auprès de leurs points focaux EAS ou auprès de leurs supérieurs », a souligné le Général Gaye.

[\[Sommaire\]](#) Le fonds humanitaire de l'ONU accorde 7 millions de dollars d'aide pour la RDC

Communiqué de l'ONU, 17 juillet 2009

Les combats entre la rébellion et les forces armées congolaises ont forcé des milliers de gens à fuir dans le Nord-Kivu. 17 juillet 2009 Environ 250.000 personnes dans les provinces troublées du Nord Kivu et du Sud Kivu en République Démocratique du Congo (RDC) recevront l'assistance d'urgence dont ils ont besoin grâce à une allocation de 7 millions de dollars du Fonds central d'intervention des Nations Unies pour les urgences humanitaires (CERF), a annoncé vendredi le Bureau de la coordination des affaires humanitaires (OCHA).

Avec les autorités gouvernementales, les agences humanitaires des Nations Unies travaillent pour apporter aux familles nécessiteuses des produits de base, notamment les abris d'urgence, l'eau et l'assainissement, les soins médicaux primaires, l'éducation ainsi que l'assistance aux victimes des violences sexuelles et celles basées sur le genre, précise OCHA dans un communiqué.

« La montée de la violence perpétrée par le FDLR, un groupe armé étranger ainsi que par certains éléments incontrôlés de l'armée congolaise a déplacé des milliers de familles, dont la plupart s'étaient déjà déplacées plusieurs fois. Cette allocation aidera les agences de l'ONU et leurs partenaires à dépêcher une aide d'urgence aux

gens qui en ont désespérément besoin », a dit à Kinshasa le coordonnateur humanitaire, Ross Mountain.

Quatre millions de dollars assisteront 43.000 familles déplacées sous forme d'aide de base et de biens non-alimentaires à travers le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF). 2,5 millions de dollars serviront à l'approvisionnement en eau potable pour 250.000 personnes également à travers l'UNICEF dans plusieurs endroits gravement affectés par les conflits dans les territoires de Walikale et Lubero, où les maladies d'origine hydrique ont doublé au cours des derniers mois. Et 500.000 dollars appuieront les efforts de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) pour rendre les soins primaires accessibles à 170.000 personnes, dont 3.200 enfants de moins de cinq ans. Cette allocation servira à l'achat des kits santé qui seront utilisés dans 10 cliniques.

Les affrontements militaires entre l'armée congolaise (FARDC) et les Forces Démocratiques de Libération du Rwanda (FDLR) ainsi que l'insécurité généralisée au Nord et Sud Kivu ont causé beaucoup de déplacements internes depuis janvier 2009. On estime aujourd'hui à près de 1,6 million le nombre de personnes déplacées internes dans les Kivus.

L'allocation du CERF est une réponse à l'appel d'urgence spécial de 38 millions de dollars lancé le 17 juin pour renforcer l'action humanitaire dans les Kivus. 18 millions de dollars de cet appel ne sont pas encore mobilisés.

Le CERF a été établi en 2006 pour faciliter et rationaliser le financement des urgences humanitaires. Depuis lors, plus de 100 États membres et bailleurs de secteur privé ont déjà contribué pour 1,5 milliard de dollars à ce fonds géré par OCHA. Avec une allocation de l'ordre de 144.5 millions de dollars, la RDC a reçu plus de fonds du CERF que tout autre pays dans le monde au cours de trois dernières années.

[\[Sommaire\]](#) RDC : La MONUC condamne fermement les viols et violences contre les femmes dans la prison de Muzenze

Communiqué de l'ONU, 22 juin 2009

La Mission des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC) condamne fermement les viols et les actes de violence commis contre environ 20 femmes détenues, à suite d'une tentative d'évasion de la prison de Goma, qui a aussi fait des victimes innocentes parmi les forces de l'ordre, indique un communiqué de presse publié lundi.

Dans la nuit du 21 au 22 juin, indique la Mission des Nations Unies, « la prison centrale de Muzenze à Goma a été le théâtre d'une mutinerie suivie d'une tentative d'évasion avec violence ». Le groupe des prisonniers mutins a réussi à pénétrer dans le quartier des femmes et il y a violé et violenté une vingtaine de femmes détenues.

La MONUC qui coordonne actuellement l'assistance aux femmes violentées et violées, appelle la justice à sévir d' « une façon exemplaire contre les auteurs de ces actes ».

Face à ce drame, la MONUC, indique le communiqué, lance un appel au Gouvernement pour l'application urgente de mesures, dans tout le pays, en vue d'améliorer les conditions carcérales et de renforcer la sécurité dans les prisons, spécialement celles relatives à la protection des femmes contre les violences sexuelles. Cela afin d'éviter une répétition de la tragédie que vient de vivre la prison de la ville de Goma, ajoute les auteurs du communiqué.

Par ailleurs, devant la recrudescence des mutineries et tentatives d'évasion des prisons due en partie au manque récurrent de prise en charge alimentaire et d'accès aux soins de santé pour les pensionnaires des prisons du pays et à l'absence d'une politique pénitentiaire efficace, la MONUC lance un appel aux autorités pour engager une réforme du système pénitentiaire afin de se conformer aux standards minima internationalement reconnus en matière de traitement des détenus, notamment par une séparation stricte des hommes des femmes d'une part, et des civils des militaires d'autre part.

[\[Sommaire\]](#) RDC : De nouveaux enfants devraient être libérés par les milices

Communiqué de l'ONU, 21 avril 2009

21 avril 2009 L'intervention sur le terrain de la représentante de l'ONU pour les enfants et les conflits armés devrait conduire en République démocratique du Congo (RDC) à la libération d'enfants recrutés comme combattants dans plusieurs milices mais aussi dans l'armée régulière congolaise, les FARDC.

« Depuis janvier 2009, environ 1.200 enfants ont été démobilisés au cours de l'intégration dans l'armée régulière congolaise de membres du Congrès national pour la défense du peuple (CNDP) même si l'on constate de façon préoccupante que de nombreux autres sont passés quand même dans les rangs de l'armée », indique un communiqué de la représentante spéciale du Secrétaire général pour les enfants et les conflits armés, Radhika Coomaraswamy.

Lors de ses rencontres avec le ministre congolais de la défense et des généraux de l'armée, Mme Coomaraswamy a reçu des engagements en faveur d'un plan d'action pour assurer l'identification et la libération des enfants.

Elle a aussi demandé au président Kabila de nommer un envoyé spécial de la présidence sur la violence sexuelle, après avoir rendu visite à des jeunes filles recrutées dans les rangs des milices Maï-Maï et victimes d'horribles abus. Elle a enfin réclamé la fin de l'impunité pour les auteurs de tels crimes sexuels.

La représentante spéciale s'est aussi inquiétée de la protection des civils, notamment des enfants et des femmes, dans le cadre des récentes opérations conjointes contre les Forces démocratiques de libération du Rwanda (FDLR) au Sud Kivu, et de la prochaine opération intitulée Kimia II.

Mme Coomaraswamy a visité un camp de 14.000 personnes près de Goma qui est pour majorité peuplé d'enfants vivant dans des circonstances terribles. Elle s'est aussi rendu à Dungu, dans la Province orientale, où près de 1.000 personnes ont été tuées et 300 enfants kidnappés depuis septembre 2008 par l'Armée de résistance du Seigneur (Lord's Resistance Army, LRA), groupe armé connu pour ses activités sanguinaires dans le nord de l'Ouganda.

[\[Sommaire\]](#) RDC : le chef de la MONUC dénonce les violences sexuelles contre les femmes

Communiqué de l'ONU, 19 mars 2009

En visite cette semaine dans la province du Nord-Kivu, dans l'est de la République démocratique du Congo (RDC),

Ni violées ni persécutées. Des milliers de marcheurs pour les femmes victimes de viol au Congo

le représentant du Secrétaire général en RDC, Alan Doss, a dénoncé les groupes armés et l'indiscipline au sein des forces de sécurité comme une des sources des violences sexuelles contre les femmes.

A Kanyabayonga, M. Doss a rencontré les autorités civiles et militaires locales ainsi que les représentants de la société civile et des femmes avec lesquels il a fait le tour de la situation sécuritaire et humanitaire. Les participants ont dénoncé l'insécurité de leur milieu donnant en exemple la présence à Lufo, à quelques kilomètres de Kanyabayonga, d'environ 3.000 familles de déplacés, soit 15.000 personnes, récemment arrivées.

Ces déplacés viennent, entre autres, des localités voisines de Miliki et de Mbwavinywa, attaquées par les Forces démocratiques de libération du Rwanda (FDLR) la semaine dernière. Alan Doss a signalé que la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo allait « renforcer sa présence dans ces localités et continuer à appuyer logiquement les Forces armées de RDC (FARDC) dans les opérations qui se poursuivent contre les FDLR. »

En réponse aux préoccupations des femmes victimes des violences sexuelles, M. Doss a dénoncé cette violence insistant sur la nécessité « de mettre fin à la présence des groupes armés mais aussi d'imposer la discipline au sein des forces de sécurité. »

A Beni, le représentant spécial a visité les pygmées du Quartier Ngadi qui sont en voie de se sédentariser. Une dizaine de familles pygmées bénéficient déjà de logements décentes en matériaux semi durs grâce au contingent indien. Alan Doss a promis qu'il fera tout pour qu'une école voie le jour rapidement pour l'éducation de leurs enfants.

Il s'est ensuite rendu au siège de la police nationale où il a donné le coup d'envoi de la construction d'un centre de santé. Ce centre servira 540 policiers et leurs familles, soit environ 3.000 personnes. Cette construction s'inscrit dans le cadre du Plan de stabilisation et de développement de l'Est approuvé par le Premier ministre congolais Muzito à la fin du mois dernier.

[Sommaire] "Ni putes, ni soumises" lance un manifeste et un appel "Ni violées, ni brûlées"

Se taire face aux violences sexuelles et physiques à l'égard des femmes et des filles en République Démocratique du Congo c'est devenir complice !!

La République Démocratique du Congo, située au centre du continent africain, est un des plus grands et plus riches pays d'Afrique. Depuis plusieurs années, le pays est ravagé par différents conflits armés, essentiellement localisés dans les provinces des Kivus à l'Est et au Nord. Les femmes et les filles y sont violées, brûlées et torturées. Il est urgent d'alerter les autorités internationales et agir vigoureusement pour garantir la protection de ces femmes face à ce fémicide odieux qui se déroule sous nos yeux.

Nous, femmes et hommes issus des associations de terrain, nous ne pouvons rester silencieux face à l'horreur et à la barbarie qui se joue en RDC. Nous dénonçons une situation extrêmement urgente et préoccupante. Femmes et enfants de tous âges sont victimes de crimes atroces indignes à l'humanité. Femmes et fillettes sont victimes d'un fémicide, subissant des violences sexuelles et physiques innombrables.

Face à l'horreur, la France, l'Union Européenne et l'ONU doivent s'engager concrètement dans le combat contre ces violences. Il est urgent que la résolution onusienne 1325, les engagements à Pékin en 1995 et les « Lignes

Ni violées ni persécutées. Des milliers de marcheurs pour les femmes victimes de viol au Congo

directrices de l'UE sur les violences contre les femmes et la lutte contre toutes les formes de discrimination à leur rencontre » adoptées le 8 décembre 2008 par le Conseil européen soient appliquées.

Nous proposons que la coopération française et européenne allouent des fonds spécifiques aux organisations travaillant avec les femmes victimes de violences et leurs familles à l'Est de la RDC. Il faut que ces services assurent de l'acheminement des moyens financiers jusqu'aux acteurs de terrain qui se mobilisent pour cette cause dans les Kivus. La mise en place de projets d'autonomisation et de réinsertion économique et sociale de ces femmes à travers la construction de centres d'accompagnement doit être privilégiée.

En France et en Europe, nous sommes confrontés à l'immigration clandestine de ces femmes, contraintes à fuir la barbarie. Aucun soutien ni aucune aide ne leur est prodiguée. Elles sont traitées ici de manière indigne, et cela est tout aussi inadmissible. En effet, les atrocités sexuelles commises à l'égard des femmes et des filles à l'Est de la RDC sont une raison plus que suffisante pour fuir un pays qui ne les considère plus que comme une arme de guerre.

Nous, citoyennes et citoyens du monde, demandons que les femmes victimes de violences sexuelles en provenance des pays en conflit, et notamment de la RDC, soient immédiatement régularisées. Ces démarches doivent être diffusées aux organisations travaillant avec ces femmes, ainsi qu'à l'ensemble de la diaspora congolaise en France et en Europe. Il est nécessaire d'impliquer tous les acteurs des mouvements sociaux, politiques et institutionnels, en vue de mener une action coordonnée plus offensive et solidaire en RDC.

Soutenez cet appel sur <http://www.niputesnisoumises.com> et rejoignez le Groupe « URGENCE FEMMES en RDC » !

[\[Sommaire\]](#) "Aucun crime n'est plus terrible" : le Secrétaire général de l'ONU condamne les violences contre les femmes en RDC

Communiqué de l'ONU, 6 mars 2009

Le Secrétaire général a plaidé jeudi, dans une tribune au International Herald Tribune, contre les violences sexuelles utilisées comme armes de guerre dans l'Est du Congo, qui détruisent non seulement les individus victimes mais le tissu social même du pays.

« J'ai rarement été aussi choqué et attristé que par ce que j'ai récemment vu dans l'est du Congo », a déclaré le Secrétaire général dans sa [tribune parue jeudi dans le quotidien de langue anglaise publié à Paris](#). Ce journal a fait part du cas d'une jeune fille de 18 ans de Nyamilima, au Nord Kivu, violée et torturée par quatre soldats et laissée quasiment pour morte. Elle a été recueillie dans un hôpital de Goma où elle était traitée de la fistule, une rupture de la paroi entre le vagin et le rectum qui rend incontinent et qui l'exposait à l'ostracisme de sa communauté.

« J'ai soulevé la question avec force auprès du président Joseph Kabila, lui disant que la principale arme pour combattre la violence sexuelle est la volonté politique d'un leader », a révélé le Secrétaire général. Il a soulevé aussi la question auprès du commandant des forces congolaises dans l'est du Congo, du gouverneur, du gouverneur adjoint, du chef de la police et du chef du parlement provincial ainsi qu'aux autorités locales.

« J'en ai parlé encore le lendemain à Kigali au président rwandais Paul Kagame, dont l'armée venait de terminer une opération militaire conjointe contre les milices rebelles opérant dans la région. En résumé, j'en ai parlé à tous ceux

que j'ai rencontrés, et je continuerai. La violence sexuelle contre les femmes est un crime contre l'humanité. Elle viole tout ce que défendent les Nations Unies. Ses conséquences vont au-delà du visible et de l'immédiat ».

« L'impact sur les filles et les femmes, leurs familles, leurs communautés et leurs sociétés en termes de vies et de revenus brisés est incalculable », a-t-il insisté. « La violence contre les femmes est une attaque contre nous tous, contre les fondations de notre civilisation », a martelé le Secrétaire général.

Ban Ki-moon s'est dit encouragé de son départ de Goma en ce que la situation s'améliore. « Si les combats cessent dans l'est du Congo, les quelque 1,3 millions de réfugiés pourront rentrer chez eux et reconstruire leurs vie ». Et peut-être qu'un jour les actes de violence contre les femmes se réduiront ou cesseront totalement, a-t-il conclu.

[Sommaire] Lancement d'une tournée aux Etats Unis contre les viols des femmes en RDC

Communiqué de l'ONU, 11 février 2009

La campagne « V-Day » pour la fin des violences sexuelles contre les femmes en République démocratique du Congo (RDC) a lancé mercredi, en association avec le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), une tournée aux Etats-Unis pour sensibiliser les Américains sur cette question.

« Je n'oublierai jamais ma rencontre avec une petite fille de 12 ans, lors de ma visite en RDC il y a deux ans, qui avait été violée par quatre hommes et qui, lorsque je lui ai demandé ce qu'elle voudrait faire quand elle serait plus grande, a répondu religieuse », a raconté la directrice exécutive de l'UNICEF, Ann Veneman lors d'une conférence de presse avec la fondatrice de V-Day, Eve Ensler, et le docteur Denis Mukwege, de l'hôpital Panzi à Bukavu, au siège des Nations Unies à New York.

La campagne mondiale « Arrêtez de violer notre plus grande ressource : Le pouvoir aux femmes et aux filles de RDC » est destinée à attirer l'attention sur les atrocités à grande échelle commises chaque jour contre les femmes et les filles dans l'est de la RDC. Cette campagne a été lancée par des femmes de la région, le mouvement V-Day et l'UNICEF dans le cadre de l'action des Nations Unies contre la violence sexuelle en temps de conflit.

« Ce qui se passe dans l'est de la RDC est le pire scénario de violence contre les femmes dans le monde entier », a dénoncé Eve Ensler, auteur de la célèbre pièce de théâtre « Les Monologues du vagin ». « Et les femmes sont la ressource première de la planète », a-t-elle ajouté.

« En passant par cinq villes aux Etats-Unis - New York, Los Angeles, San Francisco, Atlanta et Washington - nous espérons réveiller les Etats-Unis. Ensemble, nous pourrions agir », a-t-elle dit.

L'UNICEF estime que des centaines de milliers de filles et de femmes ont été violées depuis le début du conflit en RDC. Outre ses graves répercussions psychologiques, la violence sexuelle laisse les femmes qui y survivent avec des lésions de l'appareil génital et autres blessures physiques, ainsi que des grossesses non désirées et des infections sexuellement transmissibles, notamment le VIH/sida.

Eve Ensler a aussi présenté le Dr Denis Mugwege, lauréat du prix des droits de l'homme des Nations Unies, dont l'UNICEF finance l'assistance médicale, les conseils et le soutien concret aux femmes qui ont été victimes de

violences sexuelles.

« Même si nous avons un très bon taux de guérison dans cette hôpital, qui varie de 90% à 95%, il ne faut pas oublier que beaucoup de femmes ne viennent pas chercher de l'aide dans la période de soixante douze heures conseillée après les violences sexuelles », a insisté le Dr Mugwebe.

« Beaucoup de ces femmes n'ont plus leurs familles, mais en plus elles ont aussi perdu leurs corps », a dit Eve Ensler. « Il faut leur apporter du soutien, les écouter pour qu'elles réapprennent à s'aimer. »

[\[Sommaire\]](#) RDC : les violences continuent

Communiqué de l'ONU, 10 février 2009

Le Secrétaire général adjoint des Nations Unies aux affaires humanitaires et Coordonnateur des secours d'urgence, John Holmes, a plaidé pour la protection des civils à l'occasion de la visite qu'il effectue depuis vendredi dans l'est de la République du Congo (RDC).

Au Nord-Kivu, dans l'est du pays, où il a rencontré des familles vivant dans le camp de personnes déplacées internes de Kibati, près de la capitale provinciale Goma, il a appelé au respect des promesses concernant la protection des civils. Il a rencontré des représentants de 15.000 personnes déplacées, qui ont vécu en première ligne les affrontements entre l'armée nationale et le groupe rebelle du Congrès national pour la défense du peuple (CNDP).

Notant qu'il y avait toujours plus de 800.000 personnes déplacées au Nord-Kivu, M. Holmes a déclaré que les récents retours permettaient « un optimisme prudent après les horribles violences de ces derniers mois et dernières années ». « Mais les risques pour les civils sont toujours importants, y compris dans le cadre des opérations actuelles contre les Forces Démocratiques de la Libération du Rwanda (FDLR) », a-t-il ajouté.

Les représentants des personnes déplacées ont donné à M. Holmes une lettre détaillant leurs inquiétudes sur leurs conditions de vie, les rations de nourriture insuffisantes, les risques encourus pour retourner chez eux une fois la situation rétablie, et le besoin de sécurité, d'abris, de semences, et d'outils une fois réinstallés dans leurs villages.

Samedi, le Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires a rencontré des civils qui ont été blessés durant les combats dans la région ainsi que des réfugiés rwandais qui semblent prêts à rentrer chez eux en plus grand nombre.

M. Holmes a pu voir les effets physiques et psychologiques dévastateurs des crimes commis contre les civils à l'hôpital Heal Africa, à Goma. Le centre est spécialisé dans le traitement des enfants handicapés, des blessés de guerre et des femmes victimes de violence sexuelle.

« Je suis choqué que les crimes contre les femmes soient toujours aussi nombreux », a-t-il déclaré. « Nous avons tous convenu qu'il fallait accroître les efforts pour mettre fin à cela. Nous devons changer cette culture d'impunité, et construire une police, des prisons et un système judiciaire pour faire face à cette situation scandaleuse. »

Concernant les réfugiés rwandais, ils ont été beaucoup plus nombreux le mois dernier à transiter par le centre de rapatriement. Alors qu'en 2008, seulement 3.809 Rwandais ont été rapatriés depuis le Nord-Kivu, 509 sont déjà

rentrés chez eux depuis le début de l'année, et beaucoup d'autres se sont enregistrés. Les chiffres sont encore plus importants dans la province du Sud-Kivu.

Lundi, John Holmes s'est rendu à la ville de Doruma dans la Province Orientale, au nord-est de la RDC, pour rencontrer des victimes de récentes attaques menées par les rebelles ougandais de l'Armée de résistance du Seigneur (LRA) et voir comment améliorer l'aide. Les attaques de Noël dernier ont causé une vague de déplacements depuis les villages adjacents qui ont entraîné le triplement du nombre d'habitants de la petite ville à sept kilomètres du Soudan.

Des survivants traumatisés et en colère de 22 villages ont fait part à M. Holmes de leurs inquiétudes et de leurs besoins. Ils ont aussi fait appel aux autorités internationales et judiciaires pour demander l'arrêt du chef de la LRA, Joseph Kony.

Des agences de l'ONU et des partenaires travaillent actuellement avec les autorités locales, les forces militaires et la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo pour améliorer l'assistance humanitaire et la sécurité de la population, mais ils doivent faire face à l'immensité du territoire sur lequel opère la LRA, à un terrain difficile et des sites isolés, à des problèmes de communication et à la menace toujours présente de la LRA.

« J'implore les membres de la LRA qui sont écoeurés des viols et des meurtres de civils, de déposer les armes. Ces personnes innocentes n'ont rien à voir avec vous et ne vous ont pas fait de mal. Le fardeau des crimes de la LRA ne devrait pas s'agrandir », a dit M. Holmes.

[\[Sommaire\]](#) Une autre problématique cruciale en RDC : les enfants soldats

Un communiqué de l'ONG Human Rights Watch, 23 janvier 2009

RD Congo : Pour son premier procès, la Cour pénale internationale s'attaque à l'utilisation des enfants soldats

Le procès de la Cour pénale internationale (CPI) contre Thomas Lubanga Dyilo, qui s'ouvrira lundi 26 janvier 2009 à La Haye, représente une étape marquante dans les efforts menés afin de punir et mettre fin à l'utilisation des enfants dans des opérations militaires, a déclaré aujourd'hui Human Rights Watch. Au même moment, toutefois, un autre chef de guerre congolais, Bosco Ntaganda, recherché par la Cour pénale internationale, est toujours libre.

Lubanga, ancien dirigeant de la milice l'Union des Patriotes Congolais (UPC) qui a mené des opérations dans le district de l'Ituri, au nord-est du Congo, est accusé d'avoir recruté et enrôlé des enfants de moins de 15 ans comme soldats, et de les avoir fait participer activement aux affrontements de septembre 2002 à août 2003. Les forces UPC de Lubanga ont également tué, violé et torturé des milliers de civils en Ituri,

« Ce premier procès de la CPI rappelle avec force que l'utilisation des enfants dans des affrontements armés est un crime de guerre qui peut faire l'objet de poursuites au niveau international », a déclaré Param-Preet Singh, conseillère juridique auprès du Programme Justice internationale de Human Rights Watch. « Les forces UPC de Lubanga ont également massacré des milliers de personnes, et les responsables devraient rendre des comptes pour ces crimes-là aussi. »

Le procès de Lubanga devait initialement commencer en juin 2008. Cependant, les juges de la Chambre de première instance avaient à ce moment-là décidé à l'unanimité de "suspendre" la procédure - et donc le procès - en raison de l'incapacité de l'accusation à communiquer un certain nombre de documents recueillis sous couvert de confidentialité auprès d'informateurs, comme l'autorise le Statut de Rome. Les juges avaient en effet déterminé que cette situation mettait à mal le droit de Lubanga à recevoir un procès équitable. L'accusation a Suvré en collaboration avec ces sources confidentielles à répondre aux préoccupations des juges, et en novembre 2008, la Chambre a autorisé la reprise de la procédure.

Le conflit en Ituri et les autres conflits à l'est du Congo révèlent le rôle joué par des forces armées non-congolaises. L'Ituri en particulier est devenu un champ de bataille impliquant les gouvernements de l'Ouganda, du Rwanda, et du Congo. Ces gouvernements ont fourni une aide politique et militaire aux groupes armés congolais, en dépit de preuves abondantes des violations massives du droit humanitaire international dont ces groupes se rendaient responsables. Le procureur de la CPI, Luis Moreno Ocampo, a déclaré à maintes reprises que son objectif est de traduire en justice les principaux responsables des crimes les plus graves.

"Pour remonter aux racines du conflit en Ituri, l'action de la CPI ne doit pas se limiter aux seigneurs de guerre locaux comme Lubanga," selon Singh. "Nous attendons du Procureur qu'il poursuive ceux qui ont soutenu l'UPC de Lubanga et les autres groupes armés qui opéraient en Ituri, y compris les responsables au plus haut niveau à Kinshasa, Kigali, et Kampala."

La CPI doit relever un autre défi : s'assurer que le procès soit significatif pour les communautés les plus touchées par les crimes commis au Congo. Human Rights Watch a souligné le fait que le procès de Lubanga représente une opportunité unique que la CPI ne peut pas manquer, et qu'il incombe à la cour de déployer tous les efforts possibles pour faire connaître les avancées de la procédure judiciaire à La Haye aux populations du Congo. Rendre justice ne suffit pas, elle doit également être rendue de manière visible et compréhensible. Human Rights Watch examinera de près les actions de la Cour dans ce domaine.

Bosco Ntaganda encore recherché par la CPI

Bosco Ntaganda, qui collaborait avec Lubanga comme chef des opérations militaires de l'UPC, est également accusé de crimes de guerre par la CPI mais reste en liberté. Il est le chef d'état major militaire du Congrès National pour la Défense du Peuple (CNDP), un groupe rebelle qui collabore depuis récemment avec les armées nationales congolaise et rwandaise aux opérations militaires visant un groupe armé rwandais à l'est du Congo.

Les 4 et 5 novembre 2008, les troupes du CNDP, sous le commandement de Ntaganda, ont tué environ 150 personnes dans le village de Kiwanja, commettant ainsi un des pires massacres de ces deux dernières années au Nord Kivu.

Début janvier, Ntaganda a déclaré qu'il était le nouveau chef du CNDP, jusque là dirigé par Laurent Nkunda ; le 16 janvier, il a annoncé avoir renoncé aux hostilités contre l'armée nationale congolaise et indiqué qu'il se joindrait aux troupes de cette dernière afin de mener le combat contre les Forces démocratiques pour la libération du Rwanda (FDLR), un groupe armé rwandais dont certains chefs ont participé au génocide au Rwanda en 1994.

"Bosco Ntaganda n'est pas un partenaire fiable ni pour le gouvernement congolais ni pour aucun autre gouvernement, » a précisé Singh. "Il est accusé de crimes de guerre et recherché par la CPI, et devrait être arrêté immédiatement, et non pas célébré comme partenaire pour la paix. »

Le gouvernement congolais, un état partie au Statut de Rome qui a établi la Cour pénale internationale, est dans l'obligation d'arrêter Ntaganda. Néanmoins, aucune tentative d'arrestation n'a été faite la semaine dernière lorsque Ntaganda se trouvait à Goma aux côtés du ministre de l'Intérieur congolais et d'autres officiers militaires de haut grade.

Contexte

Outre les crimes relatifs aux enfants soldats, l'UPC de Thomas Lubanga, qui prétendait servir les intérêts de l'ethnie Hema dans le district d'Ituri au nord-est du Congo, a participé à des massacres à caractère ethnique, à des actes de torture et des viols pendant le conflit en Ituri.

En mars 2006, Lubanga a été arrêté et remis à la Cour Pénale Internationale à La Haye sur la base d'accusations concernant le recrutement d'enfants soldats. En janvier 2007, les juges de la CPI ont estimé les preuves existantes suffisantes pour engager un procès.

Ce procès est le premier au cours duquel les victimes seront autorisées à prendre part à une procédure judiciaire internationale. Un peu plus de quatre-vingt-dix victimes ont été retenues pour y participer par le biais de leurs représentants légaux. Sans être parties au procès, les victimes disposent cependant de certains droits pendant la procédure, à condition que l'exercice de ces droits n'entre pas en contradiction avec ceux de l'accusé et ne compromette pas l'équité du procès. Ces droits incluent celui de soumettre des preuves à charge ou à décharge, et de contribuer ainsi à la recherche de la vérité.

La CPI a inculpé trois autres seigneurs de guerre congolais pour des crimes relatifs aux enfants soldats, parmi lesquels Bosco Ntaganda mentionné ci-dessus. Deux autres encore, chefs de milices d'ethnies alliées mais rivales de celle de Lubanga, sont actuellement en détention à la Haye. Il s'agit de Germain Katanga, des Forces de Résistances Patriotiques d'Ituri (FRPI), un groupe armé Ngiti, et Mathieu Ngudjolo, du Front Nationaliste et Intégrationniste (FNI), une milice Lendu. Tous les deux sont accusés d'avoir utilisé des enfants soldats pour attaquer des civils du village de Bogoro début 2003, ainsi que d'autres crimes de guerre et crimes contre l'humanité, incluant meurtres, esclavage sexuel et viols.

Des enfants sont actuellement recrutés et engagés dans des conflits armés dans au moins 15 pays et territoires dans le monde : l'Afghanistan, la Birmanie (Myanmar), la République Centrafricaine, le Tchad, la Colombie, la République Démocratique du Congo, l'Inde, l'Irak, les Territoires Occupés Palestiniens, les Philippines, la Somalie, le Sri Lanka, le Soudan, la Thaïlande, et l'Ouganda. En RDC, au moins cinq des parties prenantes au conflit armé à l'est sont connues pour avoir recours aux enfants soldats. Il s'agit de l'armée congolaise (FARDC), des Forces Démocratiques pour la Libération du Rwanda, du Congrès National pour la Défense du Peuple, des groupes Mai Mai pro-gouvernementaux, et de l'Armée de Résistance du Seigneur.

En plus des dossiers traités par la CPI, la Cour Spéciale pour la Sierra Leone avait également inclus dans les actes d'accusation de ses neuf premiers accusés, dont l'ancien président du Libéria Charles Taylor, le recrutement et l'utilisation d'enfants de moins de 15 ans comme soldats. A ce jour, la Cour Spéciale a condamné pour ce crime quatre accusés ; les condamnés purgent des peines s'échelonnant de 7 à 50 ans de prison. Le procès de Taylor par la Cour Spéciale est en cours.

L'Ituri est l'une des régions les plus durement touchées par les guerres dévastatrices qui ont eu lieu au Congo. Le conflit armé local qui a éclaté en 1999 entre les ethnies Hema et Lendu a été envenimé par les forces militaires ougandaises et les ramifications du conflit global dans la région des Grands Lacs. Quand ce conflit a connu une

Ni violées ni persécutées. Des milliers de marcheurs pour les femmes victimes de viol au Congo

escalade et que les groupes armés se sont multipliés, plus de 60 000 civils ont été massacrés en Ituri, selon les Nations Unies. La bataille pour le contrôle des lucratives mines d'or et routes commerciales de la région a été un facteur majeur alimentant le conflit. Les armées étrangères et les groupes armés locaux - voyant le contrôle des mines d'or comme un moyen d'obtenir de l'argent, des armes, et du pouvoir - se sont combattus farouchement, prenant alors souvent les civils pour cible. Dans leur lutte acharnée pour l'or, des groupes armés comme l'UPC de Lubanga ont été impliqués dans des massacres ethniques, des actes de torture, et des viols massifs.

Human Rights Watch enquête depuis 1999 sur les violations des droits humains commises en Ituri. Human Rights Watch a publié des rapports détaillés en 2001, 2003, et 2005, ainsi que des dizaines de communiqués de presse et de notes d'information détaillant les atrocités massives commises par l'ensemble des groupes armés.

Post-scriptum :A consulter sur le site d'Adéquations :

- ▶ [« Urgence RDC » contre les violences sexuelles dans la région du Kivu](#)
- ▶ Rubrique [Femmes et conflits armés](#)
- ▶ Rubrique [Droits humains](#)